

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 8 octobre 2020

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 7 octobre 2020, à 17 heures 46, à huis clos par conférence téléphonique enregistrée, sous la présidence de M. Harold Noël, préfet, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : Mmes Lina Labbé et Debbie Deslauriers, MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean-Claude Pouliot et Sylvain Bergeron.

Mme Chantale Cormier, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à la séance par conférence téléphonique.

M. Harold Noël, préfet, souhaite la bienvenue, constate le quorum, et déclare la séance ouverte à 17 heures 46.

Il mentionne qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur au Québec et tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-004, la séance ordinaire du Conseil de la MRC se tiendra à huis clos, sera enregistrée et diffusée par la suite sur le site Web de la MRC. Il invite les membres à se nommer lorsqu'ils veulent prendre la parole.

Il procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Renonciation au délai d'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 16 septembre 2020
5. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 16 septembre 2020
6. Adoption du Règlement 2020-01 modifiant exceptionnellement la date de vente d'immeubles pour taxes impayées en 2020
7. Embauche de la coordonnatrice de la Politique familiale de la MRC
8. Adoption des dépenses du mois de septembre 2020
9. Correspondance
10. Varia
11. Période de questions
12. Levée de la réunion

2• Renonciation au délai relatif à l'avis de convocation

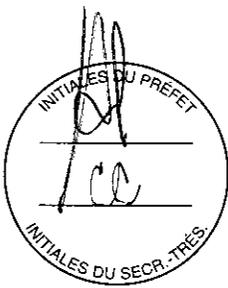
Résolution 2020-10-130

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** de renoncer au délai de convocation pour la présente assemblée.

3• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2020-10-131

Sur proposition de Mme Debbie Deslauriers, appuyée par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

jour tel que proposé, le point 10. *Varia* demeurant ouvert par ailleurs.

4• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 16 septembre 2020

Résolution 2020-10-132

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 16 septembre 2020, tel que déposé.

5• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 16 septembre 2020

9. Mise en valeur du littoral – Octroi d'un mandat – Développement et enregistrement du contenu interprétatif (page 4)

La rencontre de démarrage a eu lieu le 24 septembre dernier. Plusieurs travaux pourront débuter malgré la désignation de l'Île d'Orléans en zone rouge.

6• Adoption du Règlement 2020-01 modifiant exceptionnellement la date de vente d'immeubles pour taxes impayées en 2020

Résolution 2020-10-133

Attendu que la MRC doit, sur demande des municipalités locales ou commissions scolaires, procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal du Québec ;

Attendu que les immeubles doivent normalement être vendus à l'enchère publique le 2^e jeudi du mois de juin de chaque année ;

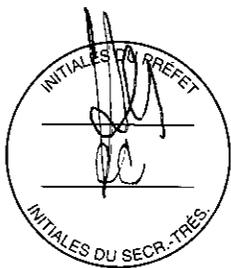
Attendu que le 5^e alinéa de l'article 1026 du Code municipal du Québec permet à la MRC de fixer, par règlement, toute autre date pour la vente des immeubles ;

Attendu que le conseil de la MRC juge opportun de fixer une date autre que celle prévue à la loi pour la vente des immeubles, étant donné la déclaration de l'état d'urgence sanitaire par le gouvernement du Québec en raison de la pandémie qui sévit en 2020 ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance du 16 septembre 2020 ;

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement ;

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que ce règlement a pour objet de fixer exceptionnellement au 2^e jeudi du mois de décembre 2020, la vente des immeubles pour non paiement des taxes, effectuée



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal du Québec ;

En conséquence, il est **proposé** par Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot et **résolu à l'unanimité** que le règlement numéro 2020-01 soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

Article 1. Date pour la vente des immeubles

Qu'en raison de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire par le gouvernement du Québec et de la pandémie qui sévit en 2020, la date pour la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes effectuée conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal du Québec est exceptionnellement fixée au 2^e jeudi du mois de décembre 2020.

Article 2. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

7• Embauche de la coordonnatrice de la Politique familiale de la MRC

La directrice générale rappelle que cette ressource est partagée avec la municipalité de Saint-Pierre, et qu'elle travaille pour la MRC à raison d'un équivalent de 7 heures par semaine. Elle débutera ses fonctions à la fin octobre.

Résolution 2020-10-134

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** de procéder à la nomination de Mme Véronique Gravel au poste de coordonnatrice de la Politique familiale de la MRC.

8• Adoption des dépenses du mois de septembre 2020

Résolution 2020-10-135

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de septembre 2020, lesquelles s'élèvent à 375 128,19 \$.

9• Correspondance

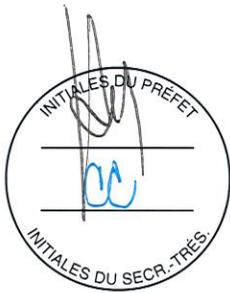
Il n'y en a pas.

10• Varia

Aucun sujet n'est discuté.

11• Période de questions

Nous n'avons reçu aucune question de citoyens par écrit.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

12• Levée de la réunion

Résolution 2020-10-136

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition** de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 17h55.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 4 novembre 2020 (heure, lieu et/ou moyen de communication à confirmer).

Chantale Cormier

Chantale Cormier
Directrice générale

Harold Noël

Harold Noël
Préfet